

« donner ? Ne devraient-ils pas créer entre eux *une ligue sainte*... »

Je m'arrête là, Chers Lecteurs, dans ces nombreuses citations, et je vous demande : *la ligue sainte* ne la connaissez-vous pas ? Ne dirait-on pas que Sa Grandeur ait voulu l'indiquer ?

La *Ligue sainte* contre les abus si graves du temps présent, il nous semble que c'est le Tiers-Ordre de saint François.

Ecoutez le sage Législateur qui n'est plus seulement le Saint du XIII^e siècle, mais encore le grand Pape du XIX^e et du XX^e siècle. Ecoutez-le, il veut une ligue de pénitence, c'est l'Ordre de la Pénitence, de cette pénitence qui est précisément le fond de l'esprit chrétien, le triomphe sur l'esprit du siècle, l'extinction du goût pour les plaisirs du monde. Et au 1^{er} article du règlement imposé à ces Ligueurs, il dit : *Les membres du Tiers-Ordre s'abstiendront de ce qui ressent le luxe et l'élégance mondaine et observeront les règles de la modestie*. Voilà déjà supprimées « cette atmosphère de mollesse et de relâchement, cette fièvre de plaisirs » reprochées au monde d'aujourd'hui.

Ecoutons encore la Règle (1) : *Dans leur famille, ils s'appliqueront à donner le bon exemple, à se livrer aux exercices de piété et aux bonnes œuvres. Ils ne laisseront pas entrer dans leurs maisons les LIVRES et les JOURNAUX qui peuvent porter quelque atteinte à la vertu et ils en interdiront la lecture à leurs subordonnés. Ils observeront la frugalité dans le boire et le manger* (2). Voilà comment le Tiers-Ordre entend rétablir au foyer « ces traditions salutaires de piété solide et de tempérance chrétienne perdues dans un trop grand nombre de familles. » Voilà comment il ne veut dans son sein que des parents soucieux des intérêts éternels de leurs enfants, veillant à ce qu'ils grandissent pour Dieu et pour la vertu. Dans ce but « *les Tertiaires éviteront les paroles deshonnêtes et les plaisanteries bouffonnes* (3), » éloignant de leurs enfants tout scandale et toute occasion mauvaise. C'est pour les prémunir contre ces mille tentations extérieures qui font contracter à tant de jeunes gens et de jeunes filles des habitudes pernicieuses, que Léon XIII sollicite la jeunesse surtout à s'enrôler sous la bannière de François, y conviant un jour par les exhortations les plus pressantes les membres des Congrégations de la Sainte Vierge reçus en audience par Lui.

(1) Règle, Ch. II. art. 8. — (2) Règle, Ch. II. art. 3. — (3) Art. 10.

On ne saura
voilà la Ligue S

Ecoutez encor
second de la Ma
vigilance, les ba
Les voilà signal
daines qui sont j
dre parmi tous c

Vous savez, ch
jours tenu à ce p
rigueur intempe
intérêts du Tiers
grand nombre —
cet article, en pa
Tertiaires seront
sauve. Quant au
nombre s'élève ju
Tiers-Ordre s'aba
raison ? Vous le
par la sentinelle v
dire, le danger du
sont excessivemen
pables. »

Eh bien oui ! la
Pontife Léon XI
réforme sociale à
« le Tiers-Ordre p
« diminué ou disp
« foi s'est affirmie
« œuvres a reçu un
« prudence du Ch
« pièges des hommes
« gner les Chrétiens

A la suite du Sc
de Monseigneur P.
fausse route, par c
Tiers-Ordre ! Aim